



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DAAC
Délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :
Eric GADY
Téléphone
03 80 44 89 77
Télécopie
03 80 44 87 85
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 24 août 2017

La rectrice

à

monsieur Gilles BAROT
s/c de monsieur le proviseur du lycée
Montchapet à Dijon

Objet : Lettre pour la mission auprès de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, au titre de l'année 2017-2018

Je vous informe que vous bénéficiez d'une indemnité pour mission particulière à hauteur de 1250 € soit 1 unité d'IMP (environ 2,5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du service éducatif de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans la structure où vous êtes missionné, se décline comme suit :

information-communication

- en début d'année scolaire, transmettre au coordonnateur académique lecture-écriture le calendrier prévisionnel de communication ainsi que la programme d'actions éducatives de votre structure ;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans votre service éducatif en tenant compte du calendrier de publication des lettres d'information CAScAD (voir calendrier en annexe) ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre structure sur le site académique arts et culture ;

élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels

- élaborer des ressources pédagogiques s'appuyant sur l'offre culturelle de la structure, en particulier dans les domaines du conte et de l'oralité, en rapport avec les nouveaux programmes des cycles 3 et 4 ;
- élaborer des ressources pédagogiques destinées à sensibiliser les publics scolaires aux langues régionales et à la notion de patrimoine immatériel ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de la structure et/ou sur le site de la DAAC ;



préparation de visites et accompagnement de projets

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation *in situ* des projets EAC réalisés en partenariat avec la structure ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.

formation

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2018 en renseignant le formulaire ci-joint :

- au délégué académique à l'éducation artistique et culturelle
- à l'IA-IPR dont vous relevez
- à votre chef d'établissement

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL

Copie :

- Monsieur Pascal RIBAUD
Président de la MPOB
MPOB
Place de la Bascule
71550 Anost
- Madame Pascale GOUTAGNY
IA-IPR d'histoire-géographie
Rectorat de l'académie de Dijon
2 G rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex